

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2021.**

L'an deux mil vingt et un, le 10 avril à 10 heures,

Le Conseil Municipal de la commune de POMMIERS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente Jacques Dumont, sous la présidence de **Monsieur GOURINAT Alain, Maire.**

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 09

Nombre de conseillers votants : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 avril 2021.

Sont présents :

Mmes BAUDAT Isabelle, CHAMBLANC Anick, MERLIN Marie. MM. BUREAUD Jean-Jacques, DEFAIT Dominique, GABILLAUD Jean-Claude, GOURINAT Alain, TISSIER Dominique, WATRINET Laurent.

Absents ayant donné procuration :

Mme MINEAU Bernadette a donné procuration à Mme CHAMBLANC Anick et

M. DUMONT Pierre a donné procuration à M. GOURINAT Alain.

Secrétaire de séance : MERLIN Marie désignée à l'unanimité.

Le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal en date du 13 mars 2021 n'apporte aucun commentaire et est adopté à l'unanimité.

Comptes de gestion – comptes administratifs (commune, assainissement, lotissement).

Compte administratif budget général présenté par M. TISSIER Dominique adjoint, dégage un excédent de fonctionnement de 325647.50 euros et un excédent d'investissement de 35081.74 euros, adopté à l'unanimité.

Compte administratif budget assainissement présenté par M. TISSIER Dominique adjoint, dégage un excédent d'exploitation de 2076.27 euros et un excédent d'investissement de 11825.51 euros, adopté à l'unanimité.

Compte administratif budget lotissement présenté par M. TISSIER Dominique adjoint, équilibré, adopté à l'unanimité.

Comptes de gestion présentés par M. GOURINAT Alain sont le reflet exact des comptes administratifs et sont adoptés à l'unanimité.

Vente terrain lotissement.

Depuis octobre 2020, une étude des sols doit être effectuée pour procéder à la vente des parcelles, la société GEOCENTRE d'Arcomps dans le Cher est retenue pour un coût de 2900.00 euros H.T.

Taxes.

M. le Maire informe le conseil que suite à la suppression de la taxe d'habitation et la compensation par le transfert de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) départementale, le taux de référence 2021 correspond à l'addition de la part communale soit 12% et de la part départementale 16.21 %. La délibération en ce sens récapitulant les différents taux est adoptée à l'unanimité.

Divers.

- M. le Maire informe de la tenue d'une réunion à la mairie de Pommiers avec les responsables (DTT) Direction Des Territoires, des subdivisions de la Châtre et Le Blanc ainsi que M. le Maire de Chavin pour informer et valider les derniers détails concernant **la réfection de la voie D30 entre Pommiers (Villeserin) et Chavin**. La voie de roulement sera portée à 4.50 m avec dans un premier temps le renforcement et par endroits le busage des bas-côtés. En raison de la stabilisation du sol, la durée des travaux est estimée à environ 2 ans avec un début courant l'été 2021.
-
- **Le comité de défense de la gare d'Argenton** nous informe qu'un « stop train » aura lieu vendredi 16 avril et 30 avril, RDV à 10h30 devant la gare, nous nous devons de soutenir la desserte de notre territoire. La population est invitée à participer.

- **Réunion (FAR)** Fonds d'Action Rural en visio conférence lundi 12 avril afin d'attribuer les subventions pour l'allée du cimetière et la réfection de la cour de la mairie.

- **Covid 19.** M. le Maire informe du taux d'incidence pour le département arrêté au 9 avril 201.3 %. En région centre 488276 personnes ont été vaccinées. 96% dans les EPHAD 63% des plus de 75 ans ont reçu leur 1ere dose de vaccin.

- M. TISSIER Dominique fait lecture de différents devis concernant **l'achat d'un broyeur** en remplacement du gyrobroyeur actuel. Le modèle BPR 210 à axe horizontal est retenu.

- **Syndicat des eaux de Maillet.** Le début des travaux concernant le remplacement des canalisations à La Fonteneille et La Suzelle est prévu en septembre 2021.

- Le remplacement **des WC publics** est réalisé.

- M. GABILLAUD Jean-Claude annonce que nous nous orientons, à la vue de la situation sanitaire, vers une annulation de la fête de la musique, la décision finale sera prise par la commission des animations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 00. Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

La secrétaire,

Les Conseillers,